



MUNICIPALITÉ DE *Lac-Tremblant-Nord*

Séance ordinaire du conseil
Samedi le 7 novembre 2015

13h00

PROJET D'ORDRE DU JOUR

MISE EN GARDE : Il n'y a aucune obligation pour le conseil de débattre des sujets énumérés sur ce projet d'ordre du jour. Ce projet étant sujet à modification avant le début la séance. Un, ou plusieurs sujets pourraient en être retirés et d'autres pourraient y être ajoutés.

1. Constatation du quorum et légalité de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (limitée à un maximum de 15 minutes);
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2015;
5. Ratification des paiements exécutés par chèque;
6. Rapport du maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
7. Rapport du maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant;
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
9. Avis de motion : (*Aucun*)
10. Adoption de règlement :
 - 10.1. Projet de Règlement 2015-05 modifiant le règlement 2015-02 sur les dérogations mineures
 - 10.2. Projet Règlement 2015-06 modifiant le règlement 2013-003 relatif au zonage afin de corriger la numérotation de l'article 4 et modifier les limites des zones P-1 et Va-1.
 - 10.3. Projet Règlement 2015-07 modifiant le règlement 2013-004 relatif au lotissement afin de corriger l'article 3.4.2
11. Projets de résolution :
 - 11.1. Nomination d'un membre au Comité consultatif en urbanisme
 - 11.2. Demande d'utiliser les terres de publiques – délégation de signataire
 - 11.3. Révision du site Web – Attribution de contrat
12. Rapport des comités :
 - 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 octobre 2015;
 - 12.2. Comité consultatif d'urbanisme – (*Aucun dossier*)
13. Correspondance - dépôt
14. Affaires nouvelles;
15. Période d'intervention des membres du conseil;
16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens (limitée à 15 minutes);
17. Clôture et levée de la séance.

NOTE : Les séances sont publiques et se tiennent au : 144, rue du Couvent Ville de Mont-Tremblant